

Mairie de CARLIPA  
Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance 18 novembre 2020 – 20h00

Présents : MM. SERRANO - OLIVIER - PENNAVAYRE - DESPLAS et PISANI - Mmes ALLEMAND - CARPENTIER - PASIN - OLIVIER - ROUQUET et ZÉNON

Secrétaire de séance : M. OLIVIER

**ÉCLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 3 : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Le projet EP tranche 3 a fait l'objet d'une consultation sous forme de demandes de devis auprès de 3 entreprises. Offres reçues :

- Debelec 15 830 € HT
- Robert 17 512 € HT
- Cegelec 19 492 € HT

Considérant que l'entreprise Debelec est la moins disante, le conseil municipal, décide d'attribuer le marché à la Sarl Debelec.

**DOSSIER PHOTOVOLTAÏQUE SYADEN : ENQUÊTES SOL ET TOITURE**

Discussion sur l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il est précisé que le Syaden, Syndicat Audois d'Energies, accompagne les communes volontaires dans ce projet.

L'analyse de projet ENR est un service sur 1 an. Le conseiller ENR du Syaden réalisera les analyses techniques, administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Le forfait de cette mission est de 300 € par dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la prestation d'analyse de projet ENR du Syaden pour un projet toiture et un projet sol sur la parcelle ZB 23, salle polyvalente.

**DISSOLUTION DU CCAS - CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

Après réflexion sur l'obligation pour la commune de dissoudre le CCAS, le conseil municipal décide de cette dissolution au 31/12/2020.

Pour continuer à mener des actions sociales, une commission extra communale sera mise en place au 01/01/2021 ; elle sera composée de 4 membres du conseil municipal et de 4 membres désignés par le Maire.

**TRANSFERT COMPÉTENCE PLUI A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Après exposé du Maire, à l'unanimité, le conseil municipal souhaite garder la compétence PLU au sein de la commune et décide de s'opposer au transfert de cette compétence à la CCPLM.

**RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Le Maire informe le conseil municipal que le marché lancé par le CDG pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire a été attribué au CNP/Gras Savoie pour 4 ans à compter du 01/01/2021.

Le conseil municipal décide d'accepter cette proposition au taux de 6.40 % avec franchise de 15 jours.

Il autorise le Maire à signer la convention en résultant.

**CRÉATION POSTE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

Le Maire informe ses collègues qu'en raison de la promotion interne de la secrétaire de mairie au grade de Rédacteur Territorial, il convient de créer ce poste. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de la création du poste de Rédacteur Territorial et adopte la modification du tableau des effectifs.

**COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS**

Le Maire liste les participations des délégués aux commissions communales et différentes institutions extra communales. Intervention des délégués.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Une décision modificative est votée pour virement de crédits en investissement, ce qui permettra de régler la dernière facture relative au PLU

- Devis pose guirlandes de Noël – entreprise Debelec 1 000 € HT / 1 200 € ttc validé
- Devis réfection muret de soutènement rue du pignier en attente de l'avis de l'ATD11.

- Séance levée à 22 h 10 -

Vu pour être affiché le 19 novembre 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Le Maire,  
Serge SERRANO

